

Projet CERM - PRESENTATION ASSOCIATIONS Centres d'entretien routier des montagnes

DFS – Service des Bâtiments

Séance d'information phase préliminaire du projet CERM, projet de plan affectation cantonal (PAC), avant concours

Procès-verbal - Notes n° 1
Date **02 septembre 2022, 10h00**
Lieu Service des bâtiments, Tivoli 5 2000 Neuchâtel

Participants	Abrév.	Entité	Fonction	Courriel
Gaëlle Vadi	GVA	PRONATURA	Chargée d'affaires	gaelle.vadi@pronatura.ch
Sylvie Barbalat	SBA	WWF	Chargée d'affaires	sylvie.barbalat@wwf.ch
Dominique Flückiger	FDO	SPCH	Chef de l'OENT	dominique.fluckiger@ne.ch
Bruno Abrantes	BAB	SBAT	Architecte, chef de projet	bruno.abrantes@ne.ch
Roland Broquet	RBR	Espace libre SA	Géographe, urbaniste – mandaté pour l'élaboration du PAC	roland.broquet@espacelibre.ch
Isabelle Butty	IBU	SENE	Cheffe de section eaux et sol	isabelle.butty@ne.ch
Julien Noyer	JNO	SENE	Chef de section coordinations et déchets	julien.noyer@ne.ch
Excusés	Abrév.	Entité	Fonction	

Distribution

Tous

Prochaine séance

Non prévu

		Resp	Délai
1.	Présentation futur projet CERM		
1.1	La présentation du projet du futur centre d'entretien routier des montagnes et les respectifs détails se trouvent en annexe au présent PV. Composition de la présentation : - genèse du projet - crédit d'étude - besoins, objectifs, développement durable et programme - sites analysés - analyse multicritères du site - choix instrument de planification - projet de PAC - planification générale	i	Tous
1.2	FDO, BAB et RBR ont parcouru et commenté la présentation.	i	Tous
1.3	Les informations du projet CERM et le projet de PAC ont été présentés aux voisins immédiats du BF17213.	i	BAB
1.4	Les informations du projet CERM et le projet de PAC seront présentés mardi 13 septembre, 19h00 à la population, collège Bellevue à La Chaux-de-Fonds.	i	BAB
1.5	Les services internes cantonaux ont été pré-consultés et leurs remarques et observations ont été pris en compte lors de l'élaboration du projet de PAC.	i	JNO BAB
2.	Réponses aux questions de SBA (WWF) et GVA (PRONATURA)		
2.1	L'installation d'une station à carburants sur le BF 17213 a été annulée car le BF se situe en zone Sm de protection des eaux souterraines.	i	IBU JNO
2.2	Le stockage de grandes quantités de sel sur site, ne constitue pas un problème environnemental.	i	IBU
2.3	Le stockage de 2x450 litres de carburant destiné aux cas d'urgence a été accepté. Le stockage de carburant destiné au groupe de secours a été accepté. Ces deux stockages sont conformes aux prescriptions légales.	I	IBU
2.4	Un concept de traitement des eaux global sera élaboré lors de la phase de projet.	I	BAB FDO

	Le CERM n'aura pas de STEP autonome, les eaux usées seront connectées au réseau communal. L'étude du concept global de traitement des eaux définira le type de canalisation à utiliser, certainement des tubes en PE soudés.		
2.5	FDO informe que l'infiltration d'eau sur site pourrait être possible, mais mentionne que les utilisateurs souhaitent récupérer un maximum d'eau grise pour les lavages des véhicules, le lavages des tunnels et autres besoins ou de l'eau grise peut être utilisée en lieu et place de l'eau potable du réseau.	i	FDO
2.6	Le chauffage du centre se fera par une chaudière à bois. En cas d'installation d'une centrale de production d'hydrogène, il est envisagé une récupération de la chaleur résiduelle, dégagée par l'électrolyseur.	i	FDO
2.7	L'éventuelle production et le stockage d'hydrogène sur site, ne constituent pas un problème environnemental.	i	IBU
2.8	FDO ne connaît pas la stratégie de l'OFROU dans ce domaine, il informe qu'à sa connaissance des études sont en cours dans ce domaine.	i	FDO
2.9	Se renseigner sur les études en cours et approfondir le sujet avec l'OFROU. Seuls 2 EPT administratif sont prévus dans le fonctionnement du centre, et auront un horaire régulier de bureau. La mobilité du personnel, en dehors des heures de bureau, exige d'avoir un parking conséquent. Le parking sera enterré et aura des places rationalisées à hauteur de 80% du nombre de collaborateurs.	T i	BAB FDO
2.10	L'analyse multicritères des sites a exclu tous objets ayant une atteinte importante à l'environnement.	i	RBR
2.11	L'analyse multicritères des sites a été pondéré en tenant compte des spécificités du CERM.		RBR
2.12	Les pôles économiques ont été écartés de l'analyse des sites.	i	RBR
2.13	Le site choisi permet une possibilité d'extension qui est liée à la grandeur même de la parcelle BF17213.	I	RBR
2.14	Des discussions informelles ont été engagées avec les deux villes du haut afin de trouver des synergies possibles. La possibilité de l'approvisionnement en carburant des camions du CERM par les centres d'entretien de La Chaux-de-Fonds et du Locle a également été abordé.	i	FDO
2.15	Il risque d'y avoir 2 mises à l'enquête :	i	RBR
2.16	La mise à l'enquête du PAC et ensuite le projet d'architecture : à confirmer Le SAT n'a pas prévu de compensations, les ZUP ne comptent pas dans le dimensionnement des zones à bâtir. L'impact en zone agricole a été évalué, il n'y a également pas besoin de compensations.	I	RBR
2.17	Les limites d'excavation n'ont pas encore été définies.	i	BAB

3. SBA (WWF) et GVA (PRONATURA), remarques

3.1	Demander dans les appels d'offres du projet que le béton du bâtiment soit produit à partir de béton recyclé.	i	
3.2	Il n'y aurait pas de sens à installer une haie de compensation en zone d'accès sans maillage végétal. Il serait plus judicieux d'installer cette haie dans le prolongement de la végétation existante, dans la continuité du passage en sous voie. Privilégier, dans le mesure du possible, la création de zones vertes centralisées, denses et continues.	i	
3.3	Privilégier les espaces verts peu entretenus, les laisser pousser davantage.	I	
3.4	Privilégier des espaces verts non clôturés, prévoir des zones de passage pour la faune et favoriser la continuité des zones de passage d'animaux.	I	
3.5	Privilégier un éclairage nocturne du bâtiment économe, avec détecteurs, afin de moins déranger la faune. Privilégier un éclairage extérieur à détecteurs.	I	
3.6	Diminuer les risques de collisions d'oiseaux sur les grandes baies vitrées par des légères indications des vitrages, par des aménagements, par l'orientation des vitrages ou autres...	I	
3.7	Étudier la possibilité d'intégrer un ingénieur spécialisé en nature pour épauler le jury du concours d'architecture.	I	